

ZOOM

Décarboner la France d'ici à 2030 représenterait 60 à 80 Mds d'investissements supplémentaires par an

D'après **Rexecode**, les 600 Mds € d'investissements annuels réalisés en France (350 pour les entreprises, 150 pour les ménages et 100 pour le secteur public), tous domaines confondus, sont insuffisants pour **décarboner l'économie française**. Il évalue **entre 58 à 80 Mds € par an** l'effort d'investissements supplémentaires à réaliser, ce qui représente entre 2,1 et 2,9 points de PIB d'ici à 2030. Telle est la conclusion d'**une étude** réalisée par l'institut de prospective économique pour le compte du **Medef**.

Pour les entreprises, cet effort supplémentaire est estimé entre 31 et 43 Mds €/an, soit une augmentation de 10 % à 13 % sur un flux actuel de 320 Mds /an. Pour les ménages, il est évalué à entre 27 et 37 Mds €/an, soit une hausse comprise entre 1,7 et 2,4 % sur un flux actuel de 155 Mds €/an, ce qui représente entre 1,6 et 2,2 % de leur revenu disponible. Bien que déterminants, l'étude ne chiffre pas les besoins d'investissements supplémentaires dans le secteur public (100 Mds €/an en flux actuel) pour les infrastructures de transport et le bâtiment.

Pour pouvoir ainsi « surinvestir », le **Président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux** demande **une baisse d'impôt de 35 Mds € par an** et **la création d'un « crédit d'impôt pour tous les investissements dédiés à la décarbonation »**.

Les grands groupes industriels ont déjà amorcé la décarbonation

de leur production, leurs feuilles de route visant souvent "zéro émission" à l'horizon 2050. **ArcelorMittal** a ainsi investi 20 M€ pour installer un démonstrateur avec capture du carbone sur son site de Dunkerque. **Saint-Gobain** produit désormais un verre plat zéro émission. Mais l'atteinte des objectifs fixés par la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** nécessite d'accélérer la décarbonation, en particulier au niveau des PME.

Le Medef estime nécessaire d'**accélérer la planification écologique** avec le gouvernement. "Il faut de la stabilité pour que les entreprises puissent se projeter. Nous avons besoin d'une réglementation qui cesse de changer tout le temps, des incitations financières qui ne varient plus", réclame Geoffroy Roux de Bézieux.

« La tendance qui se dessine est positive, avec des nouvelles installations industrielles plus nombreuses que les fermetures, une stabilisation de la part de l'industrie dans le PIB autour de 12% et des embauches », souligne **Sébastien Gillet, Directeur du salon Global Industrie**. Grâce à ces efforts de verdissement, de robotisation et de numérisation, le secteur industriel commence à relever la tête en France.

► Téléchargez [l'étude de Rexecode](http://www.rexecode.fr/public/Analyses-et-previsions/Documents-de-travail) (source : <http://www.rexecode.fr/public/Analyses-et-previsions/Documents-de-travail>)

> **Enerpresse – 23/05/22 – Contexte – 17/05/22**
AEF – 18/05/22 – Les Echos – 16/05/22

> ECONOMIE

Les dysfonctionnements et anomalies de conception détectées récemment dans le **parc nucléaire français** entraînent des mises à l'arrêt imprévues et un effondrement de la production. Sur les 56 réacteurs produisant chaque année plus de 70 % de l'électricité consommée en France, environ la moitié est à l'arrêt, au moment où les marchés de l'électricité et du gaz européens sont sous pression. Habitée à disposer d'électricité abondante et bon marché, la France ne peut pas intervenir et doit importer de l'électricité pour alimenter ses usines ou ses hôpitaux. Au cours des 4 premiers mois de 2022, **l'Hexagone a importé 2 TWh d'électricité**, alors qu'elle en exportait 5 fois plus à la même période en 2021. Pour s'alimenter sur le marché, la France paye au prix fort les électrons manquants. Début avril, la France a dû enchérir au prix record de 2.987 € le MWh. Depuis le début de l'année, **les prix de l'électricité sur le marché à court terme sont 30 % plus chers que ceux pratiqués en Allemagne**. Sur les marchés à terme, la situation n'est guère plus brillante : **pour 2023, l'électricité française est 25 % plus cher** que celle vendue dans l'ensemble des autres grands pays de l'Union européenne. Côté bilan carbone, la situation se dégrade également en raison des importations d'électricité germanique ou ibérique, dont le mix de production est plus carboné, et du recours accéléré au Gaz Naturel Liquéfié (GNL) partout en Europe. Grâce à ses nombreux terminaux méthaniens, la France dispose d'un prix du gaz plus attractif que ses voisins. Plus la part du nucléaire régresse, plus le prix de l'électricité française augmente et plus la production d'électricité à partir de gaz en France devient profitable.

> **Les Echos – 31 mai 2022**

Sous l'effet de la guerre en Ukraine, **la Commission européenne a revu ses prévisions de croissance à la baisse**. Alors qu'elle escomptait 4 % de croissance en début d'année, elle ne table plus que sur une **hausse du PIB de 2,7 % dans l'Union européenne comme dans la zone euro**, avec **un taux d'inflation de 6,1 % dans la zone euro (6,8 % dans l'Union à 27)**. " *Un pic sera atteint durant ce trimestre, avant une lente redescende* ", qui la ramènerait à 3,2 % dans la zone euro en 2023, indique **Paolo Gentiloni, le Commissaire européen à l'Economie**. La prévision de croissance pour 2023 est ramenée à 2,3 %, dans l'UE comme dans les 19 États de la zone euro, contre 2,7 % lors des précédentes prévisions. En France, les prévisions de croissance sont également réajustées pour passer de 3,6 % à 3,1 % en 2022 et de 2,1 % à 1,8 % en 2023.

> [Les Echos - 16/05/22 - Contexte - 17/5/2022](#)

La vague inflationniste qui a touché le charbon, le gaz, l'électricité, atteint désormais **les énergies vertes**. Un récent rapport de **l'Agence Internationale de l'Energie (AIE)** sur le marché des énergies renouvelables souligne la hausse sans précédent des matériaux utilisés par cette filière. " *Nous estimons que les coûts d'investissements pour construire de nouvelles capacités éoliennes sur terre ou solaire ont augmenté de 15 % à 25 % entre 2020 et 2022* " indique l'agence. L'éolien offshore n'est pas épargné car " *l'acier représente jusqu'à 90 % des coûts d'investissement des projets* ". La diminution des surfaces éligibles et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement durant la crise sanitaire avaient déjà conduit à une augmentation des coûts. " *Désormais, on subit aussi l'effet change avec la baisse de l'euro par rapport au dollar, l'inflation des matières premières et des coûts de transport* ", remarque **Xavier Barbaro, PDG de Neoen**. Les projets sont désormais soumis à un " *effet ciseaux* ", alors que les prix de vente de l'électricité ont été fixés avant la crise. Le coût du panneau solaire est ainsi passé de 0,19 €/W en 2020 à 0,30 € en 2022. Les hausses de prix sont répercutées sur les clients, en particulier les professionnels qui souhaitent sécuriser leur approvisionnement en énergie bas carbone via des contrats à long terme d'énergie verte, les **Power Purchase Agreement (PPA)** dont la demande explose. " *L'augmentation des coûts d'investissements est plus faible que la hausse des prix des contrats long terme PPA. Les clients ont tendance à payer un premium pour avoir accès à ces contrats* ", souligne **Nicolas Bouthors, analyste chez Alpha Value**. Le coût moyen d'une turbine éolienne a augmenté de 23 % entre 2019 et 2021, contre une hausse de 165 % des prix PPA moyens recensés par l'indice européen de référence (Pexa Euro Composite). " *En dépit des hausses de coûts, l'éolien terrestre et le solaire sont bien plus compétitifs que les prix moyens observés sur les marchés de gros de l'électricité ces six derniers mois* ", note l'AIE dans son rapport.

> [Les Echos - 15/05/22](#)

> ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Les débuts de mise en œuvre du **dispositif Éco Énergie Tertiaire** sont contrariés. Dans **un courrier adressé au Conseil d'État**, **les professionnels du commerce et de l'hôtellerie*** lui demandent de fixer une date de séance de jugement " *sans délai* " à la suite des **recours déposés contre les arrêtés " Valeurs absolues I " et " Méthode "**, en juillet et novembre 2021. Constatant que les valeurs absolues de référence (exprimées en kWh/m².an à atteindre d'ici à 2030) et les indicateurs d'intensité d'usage applicables aux secteurs d'activités " *n'ont toujours pas été publiés* ", à l'exception de quelques-uns, ils estiment " *matériellement impossible* " la modulation de leurs objectifs de consommation énergétique. Cela concerne " *par exemple, le nombre de meubles frigorifiques et de fours à pains, qui pèsent 50% de la facture énergétique d'un supermarché* », indique **Franck Charton, Délégué général de Perifem**. Or la date limite pour intégrer les données de consommation pour les années 2020 et 2021 dans la **plate-forme Operat** est fixée au 30 septembre 2022. Contrairement aux bureaux, aux services publics ou aux écoles, les aéroports, gares, hôpitaux, supermarchés, piscines ne connaissent toujours pas leur valeur absolue. En effet, l'arrêté dit " *Valeur absolue II* ", publié le 13 avril dernier doit encore être complété par un troisième texte, sans qu'aucune date de publication ne soit annoncée. De son côté, le **ministère de la Transition écologique** " *attend la décision juridique* " pour communiquer.

* Conseil du Commerce de France (CCF), l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), le Groupement des Entreprises Industrielles de Services Textiles (GEIST) et Perifem représentant les commerçants et centres commerciaux

> [www.lemoniteur.fr - 18/05/22 - Contexte - 19/05/22](#)

D'après **une étude publiée par l'institut Xerfi sur le Smart building**, le marché français aurait progressé de **5 % par rapport à 2019** (360 M€). De 2014 à 2019, il n'avait augmenté que de 2 %. Cette tendance haussière devrait se poursuivre. " *Le marché de la régulation et de la GTB devrait atteindre 390 M€ en 2023. Dans le même temps, le chiffre d'affaires des spécialistes du smart building bondira d'environ 15 % par an en 2022 et 2023. Il aura alors presque doublé par rapport à son niveau de 2017.* " Cette bonne santé s'explique non seulement par les investissements en hausse de la part d'entreprises de plus en plus sensibilisées aux enjeux environnementaux, mais aussi par la mise en œuvre du Plan de Relance dont un volet entier est consacré à la rénovation énergétique des bâtiments publics, dans un contexte de renchérissement des coûts de l'énergie. « *La pression réglementaire s'accroît également avec le décret tertiaire et le décret Bacs, deux textes qui poussent à l'adoption de dispositifs de smart building dans les grands bâtiments tertiaires* », indique **Pierre Paturel**, auteur de l'étude. Deux grandes catégories d'acteurs se positionnent sur ce marché. **Les grands équipementiers** (Schneider Electric, Siemens, Honeywell...) qui interviennent en amont du secteur grâce à la fourniture d'équipements, se sont également diversifiés en développant des **plate-formes IoT destinées au contrôle et à la maintenance des équipements connectés**. " *Ils se retrouvent donc en pointe dans le domaine clé du Building operation system (BOS), les systèmes d'exploitation des bâtiments qui prennent de l'ampleur* ". **Les intégrateurs de solutions**, au rang desquels les adhérents du SERCE, forts de leur connaissance intime des bâtiments et de leur proximité avec les clients, jouent davantage un rôle de prescripteurs. Présentes en nombre sur ce marché, la contribution des **start up** comme " *aiguillon technologique* " ne les positionnent pas en réels concurrents face à ces acteurs. Si le marché est dynamique, l'étude révèle toutefois **des offres peu lisibles et peu structurées**. Il s'agit là du frein principal à leur déploiement, les clients appréhendant mal leur valeur ajoutée, quitte à juger cette accumulation de services comme " *sous optimale, voire même contre-productive* ".

> [www.lemoniteur.fr - 1^{er}/02/22](#)

L'Association des Petites Villes de France (APVF) et **Enedis** ont lancé **une enquête** auprès des petites villes (2 500 à 25 000 habitants) pour mieux connaître les enjeux de **l'autoconsommation collective** dans ces territoires et les attentes des petites villes à ce sujet.

> [www.banquedesterritoires.fr - 20/05/22](#)

En 2021, **EDF ENR comptabilise une centaine de chantiers d'autoconsommation chez des clients professionnels**, pour une puissance installée cumulée de 15,1 MWh, en croissance de 78 % par rapport à l'année 2020. Même tendance haussière observée sur le marché résidentiel, avec une hausse de l'activité de 30 % et 8 300 nouvelles installations en 2021, représentant une puissance totale installée supérieure à 29 MWh. Depuis un an, les offres de financement et de services garanties dans la durée (20 ans) proposées aux professionnels ont conduit à engager de nouveaux projets à hauteur de 5,3 MWh. EDF ENR enregistre une hausse de son chiffre d'affaires consolidé à 164 M€ (116 M€ en 2020). Avec sa stratégie de diversification (pompes à chaleur, chauffe-eau thermodynamique, stockage stationnaire, mobilité électrique), l'opérateur vise 15 000 nouvelles installations en 2022.

> [Enerpresse – 1^{er}/06/22](#)

Publié le 7 mai dernier, **le décret** de mise en application de **l'article 85 de la loi Climat et Résilience** prévoit le **lancement d'un premier Appel d'offres relatif au soutien d'installations de stockage électrique**. Il vise l'excédent de production d'électricité d'origine renouvelable, stocké à l'aide de batteries, d'hydrogène ou de Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP). **Le RTE** se voit confier la rédaction du cahier des charges du nouveau dispositif qui permettra davantage de flexibilité. " *Ce dispositif est un levier important pour améliorer la sécurité d'approvisionnement en électricité pour les hivers prochains, car les installations de stockage par batteries pourraient être mises en service dans des délais potentiellement plus rapides que d'autres actifs* ". Afin de mettre en œuvre l'appel d'offres au plus vite, la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** propose " *d'évaluer dans les plus brefs délais les volumes pertinents de stockage nécessaires* ".

► Téléchargez [le décret n° 2022-788](#) (source : JO du 6/05/2022)

> [www.actu-environnement.com – 13/05/22](#)

Le 29 avril dernier, **l'Ademe** et **l'Association Technique Énergie Environnement (ATEE)** ont lancé un **Appel À Projets "Industrie Zéro Fossile" (AAP IZF)** visant à **renforcer l'investissement dans la décarbonation des sites industriels**. Il concerne en priorité des projets permettant d'abaisser la consommation de combustibles et intrants fossiles des sites industriels. Au regard des difficultés d'approvisionnement engendrées par la guerre en Ukraine, les projets dont le délai de mise en œuvre peut intervenir aux cours des prochains hivers seront privilégiés. Un premier volet concerne **la production de chaleur bas carbone par conversion à la biomasse** (production thermique supérieure à 12 000 MWh/an) destinée à alimenter en chaleur des industries manufacturières. Un second volet concerne **l'efficacité énergétique et la décarbonation des procédés**. Il vise des opérations permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre du site industriel ou de l'entreprise, obtenues en priorité par la baisse de la consommation de combustibles ou d'intrants fossiles, d'un montant supérieur à 3 M€. Parmi les procédés concernés figurent la **modification du mix énergétique, l'intégration d'énergies thermiques renouvelables et le recours à des matières premières alternatives**.

► Consultez le [2^{ème} volet de l'AAP IZF - Decarb IND](#) (source : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres>)

> [www.actu-environnement.com – 3/05/22](#)

Chargée d'exploiter et d'aménager le fleuve du Rhône jusqu'en 2041, la **Compagnie Nationale du Rhône (CNR)** entend poursuivre sa diversification, entamée il y a plus de 15 ans, en créant **une filiale, Solarhona**. Elle investira près d'un milliard d'euros d'ici 8 ans pour atteindre **1 000 MWh d'énergie solaire installée d'ici à 2030** (150 MWh actuellement). Les acteurs concernés (entreprises, collectivités, agriculteurs, etc) pourront entrer au capital des projets. " *La création de cette filiale dédiée doit nous permettre d'industrialiser le développement et l'exploitation de l'énergie solaire, de répondre aux besoins du territoire en matière de solarisation des petites surfaces, qu'il s'agisse de toitures, ombrières, ou encore petites surfaces au sol, dans un contexte de rareté du foncier et d'optimisation des usages* ", explique **Laurence Borie-Bancel, Présidente du Directoire de CNR**.

> [Contexte - 24/05/22 - www.lechodusolaire.fr – 31/05/22](#)

Dans **une note intitulée "Risques climatiques, réseaux et interdépendances : le temps d'agir"**, publiée le 20 mai dernier, **France Stratégie** souligne **l'interdépendance des réseaux d'infrastructures** d'électricité, de transports routier et ferroviaire et de télécommunications et leur **" criticité "**. La défaillance des réseaux de transport d'électricité provoquerait l'arrêt de la distribution électrique, du transport ferroviaire et d'une partie des réseaux de télécommunications. Le regroupement des câbles électriques et de télécommunications sur les mêmes supports ou sous les mêmes axes de transport, représente également un risque. France Stratégie engage donc les pouvoirs publics à associer l'ensemble des gestionnaires de réseaux " *à une réflexion nationale articulant adaptation au changement climatique et interdépendances* " et propose la **mise en place d'une " instance de dialogue dédiée au sujet "**. Ces échanges permettraient d'**établir une feuille de route conjointe** pour adapter les réseaux au changement climatique et établir une cartographie des territoires les plus vulnérables ou présentant des interdépendances stratégiques.

► Téléchargez la [note d'analyse de France Stratégie](#) (source : www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr)

> [www.banquedesterritoires.fr – 25/05/22 - Contexte - 31/05/22](#)

L'Appel À Projets (AAP) " Écosystèmes territoriaux hydrogène " a remporté un vif succès " *avec une demande d'aide totale très supérieure au budget disponible* ", indique **l'Ademe** qui a écarté 41 dossiers et a retenu **18 nouveaux projets**. Ces derniers pourraient représenter de nouvelles capacités de production de l'ordre de 51 MW d'électrolyse, 38 nouvelles stations de distribution d'hydrogène, le déploiement de plus de 440 véhicules lourds et plusieurs centaines de véhicules utilitaires destinés aux déplacements professionnels. Alors que " *l'enveloppe de 275 millions d'euros consacrée à cet AAP pour la période 2021 à 2023 a été dépensée dans son intégralité* ", le gouvernement prévoit un complément d'environ 200 M€.

> [www.actu-environnement.com – 12/05/22](#)

EN RÉGIONS

Occitanie. A Montpellier (34), des chercheurs ont élaboré un **prototype préindustriel de serveurs** permettant tout à la fois de gérer des données locales et de produire de l'électricité. Brevetée, cette technologie baptisée **Genesis**, est désormais à la disposition des entreprises. Le principe repose sur un module associant un panneau photovoltaïque disposé en toiture, auquel est associé un boîtier contenant un serveur informatique. Ce dernier équipé d'une batterie et de logiciels, stocke des données et effectue des calculs. Les logiciels répartissent les calculs en fonction de la disponibilité des serveurs et gèrent la fourniture en électricité. " *Si le panneau photovoltaïque produit assez d'énergie, on la prend. S'il est en panne, le logiciel regarde si les autres panneaux situés à proximité peuvent suffire. Sinon, on peut puiser dans les autres batteries ou s'approvisionner auprès d'un fournisseur d'électricité local* ", explique **Gilles Sassatelli, Directeur de recherche du CNRS au Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM)**, co-développeur du projet

Genesis. Lancé il y a 10 ans et testé en conditions réelles, le système est intégralement " *installé en extérieur et n'a pas besoin de pompe à chaleur ou de circuit hydraulique de refroidissement mais d'un simple ventilateur. Il produit de l'énergie et propose un circuit court pour les données et les calculs : tout est fait localement, ce qui peut rassurer les propriétaires de ces informations.* " Comparé aux data centers, cette solution permettrait de **diviser par trois l'empreinte carbone**, en fonction du nombre de panneaux solaires déployés ou de leur localisation.

> Les Echos – 30/05/22

EN EUROPE

Allemagne. Le **groupe Bosch** prévoit d'**investir 500 M€ au cours des 10 prochaines années** pour **développer des piles à combustible destinées aux électrolyseurs**. Ce faisant, l'industriel mise sur **un développement rapide de l'hydrogène vert** dont les débouchés concernent non seulement l'industrie, en particulier les secteurs d'activité énergivores (sidérurgie, chimie), le transport de marchandises (fret lourd) mais aussi le logement.

> Enerpresse – 1^{er} juin 2022

Bruxelles. La Commission européenne a publié le **plan d'actions " REPowerEU "**, pour réduire la dépendance européenne aux énergies fossiles russes. Il repose sur 3 piliers : **diversifier les sources d'approvisionnement en pétrole et en gaz** (via des pays tels que l'Algérie, la Norvège, l'Égypte et Israël), **accroître les économies d'énergies** et **accélérer le développement des énergies renouvelables**. De nouvelles initiatives doivent permettre de **réduire les consommations d'énergie de 13 % d'ici à 2030** (au lieu des 9 % prévus par le paquet Fit for 55). Les leviers sont nombreux : télétravail, réduction de la vitesse sur les routes, covoiturage, amélioration des transports collectifs, baisse du chauffage... Bruxelles suggère aux États membres de lancer des campagnes de communication dédiées et propose des mesures fiscales associées (taux de TVA réduits sur les systèmes de chauffage économes en énergie ou sur l'isolation des bâtiments). En ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, la Commission envisage de revoir ses objectifs à la hausse pour **passer de 40 % à 45 % d'énergie verte consommée en Europe**. Rapide à développer, le solaire serait d'abord favorisé. Pour y parvenir, les procédures d'autorisation des projets d'énergie renouvelables devraient être simplifiées. Par ailleurs, Bruxelles prévoit de **systematiser les toitures solaires pour les bâtiments neufs publics, commerciaux et résidentiels d'ici à 2029**. Le coût du programme REPowerEU représente un investissement supplémentaire estimé à **210 Mds € d'ici à 2027**, en plus des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs du paquet législatif pour le climat Fit for 55. D'ici 2030, la Commission compte ainsi mobiliser près de 300 Mds €, dont 225 Mds € seraient octroyés sous forme de prêts et 72 Mds € sous forme de subventions.

► Plus d'information sur le [plan REPowerEU](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR) (source : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR>)

> AEF – 18/05/22 - Contexte – 19/05/2022 – Enerpresse – 20/05/22

> Btp

Les métiers du BTP sont souvent associés à une activité physique soutenue, ce qui entrave l'attractivité du secteur qui souffre d'un déficit d'image et de pénuries de main d'œuvre. Pour contrer cela, le secteur du bâtiment envisage de soulager davantage les salariés concernés par des activités physiques soutenues, notamment pour **prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**. Pour ce faire, il compte encourager les projets d'intégration des **Dispositifs d'Assistance Physique (DAP)** au sein des entreprises et de les assister dans le choix des matériaux adéquats, selon la tâche réalisée. La forte demande des entreprises et l'évolution technologique rendent le **marché des exosquelettes très dynamique**. En l'espace de 3 ans, les **Robots d'Assistance Physique (RAP)** se sont considérablement allégés (8 kg contre 42 kg en 2019). L'offre se diversifie : en 2021, on dénombrait 56 entreprises commercialisant des exosquelettes, contre 15 en 2015. Au cours des 5 prochaines années, le BTP anticipe un accroissement annuel du marché de 40 %. " *La position de l'OPPBTP n'est pas de permettre à l'opérateur d'être plus fort, plus rapide ou même plus endurant, mais de bien de faire le même travail dans de meilleures conditions* " souligne **Pascal Girardot, ergonomiste et responsable du Domaine Prévention de l'Usure Professionnelle** à l'OPPBTP. Toutefois, contrairement à l'industrie, le secteur du BTP ne se prête pas toujours à l'introduction de ces équipements. " *L'environnement de chantier présente des contraintes, notamment en termes d'espaces disponibles, en termes de proximité des opérateurs qui vont travailler sur une nacelle ou sur des échafaudages par exemple, en termes d'exposition aux poussières, à l'humidité, au soleil, au froid ou au chaud, qui peuvent affecter les équipements* ", précise Pascal Girardot. Diversité des tâches et des salariés nécessitent aussi que leur conception tiennent compte précisément de modes opératoires particuliers au " *risque d'entraîner une standardisation et un appauvrissement du geste professionnel* ".

> www.batiweb.com – 18/05/22

> Nominations

Laurent Bataille, Président de Schneider Electric France et membre du comité exécutif, a été élu **Président du Groupement des entreprises de la filière électronique française (GIMELEC)**.

Contexte – 25/05/2022

Simon Huffeteau, a été nommé par un arrêté du 11 mai dernier **Coordinateur du plan de rénovation énergétique des bâtiments**. Il succède à Anne-Lise Deloron.

Contexte – 16/05/2022